

ANPR

*« Agence Nationale de la Promotion de la
Recherche scientifique »*

PROJET SWAFY

« Science With And For Youth. »

CONSULTATION N°01/2025

*« Acquisition d'un véhicule pour le compte
du projet SWAFY »*

Directeur Général de l'Agence Nationale
de Promotion de la Recherche Scientifique

ABDELLY Chedy

Consultation N°01/2025

Acquisition d'un véhicule pour le compte du projet SWAFY

Article N°1 : Objet de la consultation

Dans le cadre de la réalisation des activités du projet « SWAFY », l'ANPR lance une consultation d'acquisition d'un véhicule conformément au cahier des charges administratives et techniques de la présente consultation.

Article N°2 : Conditions de participation

La présente consultation est ouverte aux concessionnaires résidents en Tunisie et agréés conformément à la réglementation en vigueur.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres durant 30 jours à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres.

Un soumissionnaire dont la consultation n'est pas retenue ne peut contester, pour quelque motif que ce soit, le bien-fondé de la préférence donnée aux propositions d'un concurrent, ni être indemnisé de ce fait.

Article N°3 : Composition de la consultation

La proposition doit contenir une offre technique et une offre financière, ainsi que les documents administratifs. Toutes ces documentations doivent être placées dans une seule enveloppe extérieure.

Les documents administratifs :

- La présente consultation signée et paraphée par le soumissionnaire ;
- Un extrait récent du RNE ;
- Une attestation d'affiliation à un régime de sécurité sociale ;
- Une fiche de renseignements généraux (Annexe 1) ;
- Déclaration sur l'honneur (Annexe 2).

L'offre technique comportera : Le formulaire de réponse (Annexe 3) ;

L'offre financière comportera : Le bordereau des prix rempli et signé (Annexe 4).

Article N° 4 : Modalités de soumission

Les concessionnaires intéressés par cette consultation doivent envoyer leurs dossiers par courrier postal express, par lettre recommandée avec accusé de réception, ou par porteur contre décharge à cette adresse :

Rue Danton & Chaaben Bhouri N°11, Lafayette, B.P. 177- 1002 Tunis

La date limite de réception des offres est le 22/05/2025.

L'enveloppe extérieure doit être fermée, scellée et anonyme portant la mention suivante :



**« A ne pas ouvrir - Consultation N°01/2025 »
« Acquisition d'un véhicule pour le compte du projet SWAFY ».**

NB : Le cachet du bureau d'ordre de l'ANPR faisant foi.

Article N°5 : Mode d'évaluation des offres

Dans une première étape, le comité d'achat procède à la vérification, outre les documents administratifs, de l'authenticité des documents financiers, à la correction des erreurs de calcul et matérielles, si nécessaire.

Ensuite, les offres financières sont classées par ordre croissant par le comité, en commençant par l'offre financière la moins chère.

Au cours de la deuxième étape, le comité vérifie si l'offre technique, du soumissionnaire proposant l'offre financière la moins chère, est conforme au cahier des charges des clauses techniques. Si cette offre est conforme au cahier des charges, elle sera acceptée.

Sinon, le comité évalue, en suivant la même méthodologie les offres techniques concurrentes en fonction de leur classement financier croissant.

Article N°6 : Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre la moins chère sous réserve de conformité technique.

Article N°7 : Modalité de paiement

Le règlement intégral en HTVA sera effectué suite à la livraison, l'essai et la mise en marche du véhicule. Il se fera par virement bancaire dans les délais légaux après la soumission d'un dossier de paiement conforme et complet.

Article N°8 : Clauses techniques particulières

Le véhicule proposé doit être de conception récente, « up to date » lors de la soumission, d'une durée de vie minimum de 10 ans et pouvoir fonctionner à plein rendement et donner pleine satisfaction à tout point de vue.

8.1 Respect des normes et des réglementations :

Le véhicule doit être conforme aux points de vue conception, fabrication et sécurité aux réglementations et normes tunisiennes, au code de la route tunisien

Aussi, le véhicule doit respecter les normes tunisiennes et européennes en vigueur sur les émissions de gaz et de microparticules.

8.2 Spécifications particulières :

Le véhicule doit être neuf, d'origine et répondant aux exigences du cahier des charges relatif à la commercialisation de matériels de transport routier (arrêté des ministres du commerce, de l'industrie et du transport du 10 août 1995, tel que modifié par les arrêtés du 15 août 1996 et du 5 février 1999).

Il est à noter aussi que le véhicule est destiné à être utilisé sur tous terrains, il devra donc



présenter une garde au sol suffisante pour cette utilisation.

Ainsi, le véhicule devra répondre aux caractéristiques techniques minimales mentionnées dans l'Annexe3.

8.3 Garantie :

Le vendeur est tenu de remettre à l'ANPR un certificat de garantie du véhicule livré et de remplacer à ses frais, y compris les dépenses de main-d'œuvre, les éléments reconnus défectueux pour vice de fabrication, de conception ou de construction conformément aux règles et usages en vigueur pendant toute la durée de garantie.

8.4 Suivi du véhicule :

Durant la période de garantie, le titulaire du marché s'engage à réaliser les contrôles techniques périodiques rendus obligatoires par la réglementation en vigueur.

Article N°9 : Livraison

- Le délai de livraison est à préciser par le soumissionnaire dans son offre. Toutefois ce délai doit être de 30 jours maximum à compter de la date de notification de la commande.
- Le fournisseur devra délivrer le matériel pour lequel il a soumissionné avec la carte grise et les plaques d'immatriculation.
- Le véhicule livré doit être muni :
 - Un cric et une manivelle à tonnage appropriés ;
 - Jeu de tapis d'origine;
 - Un extincteur rechargeable de capacité appropriée;
 - Une roue de secours de même dimension que les roues montées;
 - Deux triangles de signalisation ;
 - Une trousse d'outillage ;
 - Une clé démonte écrou de roue;
 - Deux clés de contact.
- Les attestations à fournir à la livraison: La documentation du véhicule devrait comprendre les manuels ci-après :
 - Un manuel d'utilisation en langue française ;
 - Un manuel d'entretien ;
 - Certificat de garantie ;
 - Certificat d'origine du véhicule ;
 - Un catalogue de pièces de rechange.

Fait à Le

Signature et cachet du soumissionnaire



Annexe 1

Fiche de renseignements généraux

Nom ou raison sociale :

Adresse/Siège Social :

Téléphone :

Fax :

Adresse email :

Matricule Fiscale :

Numéro du compte bancaire :

Banque :

Inscrit au registre national des entreprises sous le N°

Personne, bénéficiant de procuration et signant les documents relatifs à l'offre (Nom et Prénom)

Fait àLe

Signature et cachet du soumissionnaire



Annexe 2

Déclaration sur l'honneur de non-influence, de non-faillite et qu'il n'était pas un agent public au sein de l'ANPR, ayant cessé son activité depuis moins de cinq (05) ans.

Je soussigné

.....

Agissant en tant que

.....

De la société

.....

Ci-après dénommé « le soumissionnaire » pour cette consultation relative à
l'acquisition d'un véhicule pour le compte du projet SWAFY.

Déclare sur l'honneur de non-faillite, de n'avoir pas fait, et de ne pas faire par moi-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de son exécution, et n'ayant pas été un employé au sein de l'ANPR depuis moins de cinq ans.

Fait à, le

Signature et cachet du soumissionnaire



Annexe 3 : Formulaire de réponse

« Tableau des caractéristiques techniques proposées »

NB : Le soumissionnaire doit remplir avec le maximum de précisions, le tableau ci-après et il se porte garant de la parfaite conformité du véhicule proposé avec les spécifications portées sur ce tableau.

I- Modèle proposé par le soumissionnaire :

Désignations	Caractéristiques techniques proposées par le soumissionnaire
Carrosserie	Monospace
Marque
Origine
Modèle
Type constructeur
Disponibilité

II- Exigences techniques :

Désignations	Caractéristiques techniques exigées	Caractéristiques techniques proposées par le soumissionnaire
Energie	Diesel
Cylindrée	$1.500 \text{ cm}^3 \leq \text{Cylindrée} \leq 1.600 \text{ cm}^3$
Nombre de cylindres	Au moins 4
Puissance en Ch/DIN	$\geq 92 \text{ CH.DIN}$
Puissance fiscale	$\geq 5 \text{ CV}$
Consommation extra-urbaine	$\leq 4.3 \text{ L/100 km}$
Consommation urbaine	$\leq 5.1 \text{ L/100 km}$
Consommation mixte	$\leq 4.8 \text{ L/100 km}$
Boîte de vitesse	Manuelle

